

En bref

Le contrôle des concentrations en Europe

Aperçu

La révision en 2004 du règlement de l'UE sur les concentrations a introduit le test substantiel d'« entrave significative à une concurrence effective » (Significant Impediment to Effective Competition (SIEC) en anglais). L'analyse économique joue depuis lors un rôle de plus en plus important à la fois dans le contrôle des concentrations à l'échelle communautaire et à l'échelle nationale. L'analyse des fusions à la lumière des lignes directrices sur les fusions horizontales et non-horizontales publiées par la Commission européenne depuis cette date nécessite des connaissances spécifiques en économie, en particulier dans les domaines de l'économie industrielle et de l'économétrie. NERA applique depuis longtemps et avec succès des analyses théoriques et empiriques performantes pour aider ses clients et leurs conseillers juridiques lors des procédures de notifications de fusions à la fois à l'échelle de l'Union européenne et à l'échelle des Etats membres.

L'expérience et l'expertise de NERA

Nos experts européens en économie de la concurrence ont une expérience significative dans le conseil aux clients, lors du processus d'examen des fusions, pour tous les sujets économiques et pour tous les secteurs industriels. Par ailleurs, le réseau global de NERA permet d'accompagner nos clients lors de notifications de fusions partout dans le monde.

Nos experts travaillent en étroite collaboration avec leurs clients pour identifier systématiquement les meilleures approches analytiques et les données disponibles. En associant la théorie économique, les méthodes empiriques et la gestion des données, les experts de NERA produisent, pour le compte de leurs clients, des analyses convaincantes dans des délais courts qui aident les autorités de concurrence à évaluer les effets attendus d'une fusion sur la concurrence.

NERA est un des meilleurs cabinets de conseil en économie de la concurrence dans le monde, avec plus de 130 spécialistes des questions de concurrence qui font partie d'une équipe plus large incluant des spécialistes

des questions de régulation et de finance. Les experts de NERA travaillent sur des transactions parmi les plus médiatisées. Nos économistes ont accompagné les entreprises concernées par des projets de fusion ainsi que des tierces parties dans le cadre de procédures devant la Commission européenne, les autorités de concurrence nationales telles que l'Autorité de la concurrence, l'autorité de la concurrence allemande (Bundeskartellamt), l'autorité de la concurrence britannique (Competition and Markets Authority) et les tribunaux européens.

L'analyse économique dans le cadre du contrôle des concentrations

En raison du calendrier réglementaire serré durant lequel doit être mis en œuvre le contrôle des concentrations, il est important que les conseillers économiques soient impliqués le plus tôt possible dans le processus. Ils peuvent ainsi accompagner les entreprises concernées dans la préparation de la notification de l'opération et l'identification rapide des risques liés à la concurrence. Les lignes directrices relatives au contrôle des concentrations couvrent les domaines suivants.



La définition du marché pertinent et l'appréciation du pouvoir de marché

La définition du marché pertinent en matière de produits et d'aire géographique continue de constituer le cadre dans lequel sont analysés les effets d'une opération de fusion sur la concurrence. La définition du marché pertinent est le plus souvent effectuée par l'intermédiaire du test SSNIP (Small but Significant Non-transitory Increase in Price) et il existe de nombreuses méthodes empiriques que NERA peut utiliser pour contribuer à la définition du marché pertinent. Les parts de marché peuvent par la suite être calculées et fournir une première indication du risque d'atteinte à la concurrence.

L'analyse des effets unilatéraux et des effets coordonnés des concentrations horizontales

Les concentrations horizontales entre des concurrents réels ou potentiels sur le même marché peuvent porter atteinte à la concurrence sous la forme d'effets non-coordonnés et d'effets coordonnés. Les effets non-coordonnés se produisent lorsqu'une des deux entreprises internalise l'effet positif qu'aurait une augmentation des prix sur les ventes de l'autre entreprise, créant ainsi une incitation à augmenter les prix. Cette incitation dépend de la pression concurrentielle que les deux entreprises exercent entre elles, mesurée par les « ratios de diversion » entre les produits des deux entreprises, et les marges unitaires. Pour quantifier les effets unilatéraux, les experts de NERA font appel à un ensemble de méthodes empiriques plus ou moins sophistiquées, telles que :

- Les analyses de type prix-concentration ;
- Les analyses d'appels d'offres ;
- Le calcul des indices de pression à la hausse sur les prix (tels que les tests UPP ou GUPPI) ;
- Les simulations de fusion.

Les effets coordonnés se produisent lorsque la fusion facilite la coordination tacite ou explicite des entreprises présentes à l'intérieur du marché pertinent au détriment des consommateurs. Pour analyser le risque de coordination tacite, NERA aide la Commission européenne et plus globalement les autorités de concurrence à déterminer si les critères suivants, généralement connus sous le nom des « critères Airtours », sont vérifiés :

- La nouvelle entité et les concurrents subsistant sur le marché sont capables de parvenir à un accord tacite et d'observer le comportement des autres entreprises (transparence du marché) ;
- La coordination tacite peut être maintenue sur le plan interne (punition/dissuasion) ;
- La coordination tacite peut être maintenue sur le plan externe (réaction de concurrents réels/potentiels et de consommateurs).

L'analyse des effets de concentrations non horizontales

NERA a également une expérience importante dans l'évaluation des concentrations non horizontales (concentrations verticales et conglomerales). Les concentrations verticales concernent des entreprises à différents niveaux de la chaîne de valeur et sont susceptibles d'augmenter le bien-être des consommateurs. Il existe cependant des circonstances dans lesquelles ces fusions verticales peuvent donner lieu à des atteintes à la concurrence. Plus précisément, une fusion verticale peut permettre à la nouvelle entité d'avoir la capacité et les incitations à verrouiller l'accès soit au marché des intrants soit à la clientèle à ses concurrents, ce qui a des conséquences néfastes pour les consommateurs. NERA peut accompagner les entreprises concernées à l'aide d'exercices d'arithmétique verticale ou d'autres techniques analytiques pour déterminer si les risques d'atteinte à la concurrence sont fondés ou non. Les effets de forclusion sont également pertinents dans l'évaluation des concentrations conglomerales, c'est-à-dire les concentrations entre entreprises qui ne sont pas des concurrents directs et n'ont pas de relation fournisseur/client.

L'évaluation des gains d'efficacité

L'évaluation d'une opération de concentration par la Commission européenne ou l'Autorité de la concurrence tient également compte des gains d'efficacité. Ceux-ci doivent bénéficier aux consommateurs, pouvoir être vérifiables et être spécifiques à l'opération pour être pris en considération par la Commission européenne ou l'Autorité de la concurrence. Etant donné que la charge de la preuve pèse sur les entreprises, il est crucial que les entreprises et leurs conseillers y prêtent attention dès le début de la procédure. La Commission européenne est devenue plus réceptive aux arguments de gains d'efficacité au cours des dernières années.



L'identification des remèdes optimaux

NERA intervient également dans le cadre de l'identification des remèdes optimaux lorsque les analyses mentionnées précédemment n'ont pas permis de répondre aux risques d'atteinte à la concurrence. Les remèdes sont de plus en plus focalisés sur les risques d'atteinte à la concurrence spécifiquement soulevés par l'opération. Une analyse économique appropriée peut éviter aux entreprises concernées par la fusion des mesures correctives superflues en répondant aux préoccupations des autorités de concurrence à moindre coût.

Les synergies entre les activités de NERA

Les experts en économie de la concurrence de NERA en Europe bénéficient de l'expertise sectorielle du réseau global d'économistes de NERA. NERA possède, en plus de l'expérience des sujets liés à la concurrence, d'une expérience importante dans d'autres domaines complémentaires de l'économie de la concurrence. Celle-ci permet d'enrichir le réservoir de méthodes analytiques disponibles et fournit une connaissance sectorielle détaillée accumulée au cours de nombreuses années de pratique. Ces synergies existent notamment dans le secteur des télécommunications, des services postaux, de l'énergie, des transports et de l'eau. Des synergies existent également avec les autres domaines d'activité de NERA, tels que la propriété intellectuelle, la finance et les prix de transfert.

A Propos de NERA

NERA Economic Consulting (www.nera.com) est un cabinet international d'experts spécialistes de l'application de principes économiques, financiers et quantitatifs à des problèmes économiques et juridiques complexes. Depuis plus de cinquante ans, les économistes de NERA élaborent des stratégies, réalisent des études, produisent des rapports et des avis d'experts et proposent des recommandations de politique publique pour les pouvoirs publics ainsi que les cabinets d'avocats et les entreprises présents à l'échelle internationale. NERA, dont le siège principal se situe à New York, répond aux besoins de ses clients depuis plus de 25 bureaux répartis en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

Contacts

Pour plus d'informations ou pour contacter nos experts, veuillez visiter: www.nera.com/at-controlledesconcentrations.